

# **Législatives 2017, Doubs, Haute-Saône, Jura, Territoire de Belfort interpellation des candidats sur des questions relatives à la Palestine sous occupation, Israël, et la France**

Comme à chaque élection, la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine qui regroupe plus de 40 associations, dont certaines des grandes ONG françaises, interpelle par questionnaire les candidats. Sur le Doubs, la Haute-Saône et le Jura, les groupes locaux de quatre associations de la Plateforme, l'Association France Palestine Solidarité (AFPS de Besançon et de sa région, avec l'AFPS Nord Franche-Comté pour le Territoire de Belfort), le CCFD-Terre solidaire Délégation du Doubs, La Cimade groupe de Besançon, et Récidev (réseau Ritimo en Franche-Comté), ont mené cette campagne à l'échelle des quatre départements de Franche-Comté.

## **Plan :**

### **1 Procédure**

- 1.1 Les questions et leur contexte**
- 1.2 Candidats interpellés**

### **2 Positions et engagements des candidat(e)s aux élections législatives 2017, Départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort**

- 2.1 Les candidats des partis de droite**
- 2.2 Réponses des candidats EELV dans le Doubs, Haute-Saône, Territoire de Belfort**
- 2.3 Réponses des candidats du Doubs**
- 2.4 Réponses des candidats du Jura**
- 2.5 Réponses des candidats de Haute-Saône**
- 2.6 Réponses des candidats du Territoire de Belfort**

## **1 Procédure :**

- 1.1 Les questions :**



La Palestine ne doit pas être perdue de vue dans un Moyen-Orient en proie à des troubles importants. Pour rester crédibles, l'Union européenne (UE) et la France ne peuvent s'accommoder des violations du droit international et du droit humanitaire qu'y pratique Israël. Leur approche doit être reconsidérée. La construction de l'Etat palestinien, dans la configuration à deux Etats qu'elles prônent, ne peut progresser dans le contexte de l'occupation israélienne sans changement politique.

Le rôle de l'Assemblée nationale est primordial, les députés ont le devoir et le pouvoir d'influer sur la politique étrangère de la France sur ce dossier majeur. Questions écrites, orales, propositions de résolution, auditions, débats en commission, les moyens de faire entendre la voix des citoyens français sont nombreux.

## Questions posées aux candidats

**1) Défendez-vous la liberté d'expression pour les citoyens et associations solidaires du peuple palestinien, notamment le droit d'appeler au BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions) et de le pratiquer ?..... 2**

Contexte ..... 2

Demande phare ..... 3

Comment ?..... 3

**2) Combattrez-vous toute complicité de la France (Etat et entreprises) avec la colonisation israélienne du Territoire palestinien occupé ? ..... 4**

Contexte ..... 4

Demande phare ..... 4

Comment ?..... 5

**3) Demanderez-vous au gouvernement d'exercer les pressions nécessaires pour obtenir la levée du blocus de Gaza ? ..... 6**

Contexte ..... 6

Demande phare ..... 6

Comment ?..... 6

**4) Demanderez-vous au gouvernement l'application des résolutions votées en 2014 par l'Assemblée nationale et le Sénat sur la reconnaissance de l'Etat palestinien ?..... 7**

Contexte ..... 7

Demande phare ..... 7

**1) Défendez-vous la liberté d'expression pour les citoyens et associations solidaires du peuple palestinien, notamment le droit d'appeler au BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions) et de le pratiquer ?**



**Face à l'impunité des autorités israéliennes et l'inaction de la communauté internationale, les sociétés civiles et citoyens usent de leur liberté d'expression pour faire pression sur Israël afin qu'il se plie au droit international ; notamment en appelant au boycott, au désinvestissement et aux sanctions contre l'Etat d'Israël jusqu'à ce qu'il remplisse ses obligations. Un droit menacé en France.**

## Contexte

Le mouvement BDS (Boycott – Désinvestissement – Sanctions) est un mouvement non-violent lancé il y a dix ans à l'appel de la société civile palestinienne, inspiré du boycott de l'Afrique du Sud sous apartheid ou encore du mouvement pour les droits civiques aux Etats-Unis. Il vise en effet, par l'appel au boycott, au désinvestissement, et aux sanctions, à faire pression sur l'État d'Israël afin qu'il respecte le droit international et les droits de l'Homme. Son action poursuit un but légitime et en accord avec le droit, souligné par de nombreuses organisations internationales dont la [Fédération Internationale des Droits de l'Homme](#) (FIDH) et [Amnesty International](#).

La pratique du BDS est en outre reconnue par les Nations unies ; et plusieurs défenseurs des droits humains et rapporteurs spéciaux de l'ONU ont estimé que la loi israélienne qualifiant l'appel au boycott d'Israël de délit « viole le droit à la liberté d'opinion et d'expression »<sup>1</sup>. Federica Mogherini [rappelait](#) elle-même en 2016 la nécessité de protéger la liberté d'expression, « notamment concernant les actions BDS » entreprises dans les Etats membres, même lorsque des idées « offensent, choquent ou dérangent l'Etat ou tout secteur de la population », répondant à une question écrite d'une députée européenne.

Mais l'Etat d'Israël est prêt à utiliser tous les moyens, financiers, diplomatiques ou autres pour s'opposer à ce droit<sup>2</sup>, ce qui constitue une ingérence dans la politique intérieure de la France, y compris par l'instrumentalisation de mouvements communautaires nationaux qui tentent d'assimiler toute critique de la politique de l'Etat d'Israël à de l'antisémitisme, au risque de mettre à mal les valeurs du « vivre ensemble ».

La circulaire CRIM-AP n°09-900-A4 dite « Alliot-Marie » du 12 février 2010 incite à poursuivre les individus appelant au boycott de produits israéliens. Depuis, la Cour de Cassation a rendu plusieurs arrêts allant en ce sens en octobre 2015 et plus de 30 militants ont été poursuivis en justice. La France est devenue le seul pays au monde à criminaliser l'appel au boycott, suite à une interprétation de la loi française tout à fait contestable, comme l'ont démontré plusieurs juristes<sup>3</sup>. Malgré le discours dominant, le boycott n'est pas illégal. Le dernier ministre de la justice du quinquennat de François Hollande - Jean-Jacques Urvoas - préconisait lui-même en 2015 l'abrogation de la circulaire « Alliot-Marie », afin de faire cesser de telles condamnations.

De manière plus large, le mouvement de solidarité avec la Palestine est attaqué de diverses manières dans le but de diminuer ses capacités d'action et de nuire à son efficacité. Cela se manifeste par des pressions sur les financements des organisations, des campagnes de délégitimation d'ONG, d'élus ou de personnalités par des institutions, groupes ou médias, des menaces graves et attaques personnelles à l'encontre de militants, des pressions administratives via des interdictions d'événements et manifestations etc.

<sup>1</sup> <https://www.fidh.org/fr/regions/maghreb-moyen-orient/israel-palestine/declaration-de-la-fidh-sur-le-droit-de-participer-et-a-appeler-au#nh7>

<sup>2</sup> <http://www.aurdip.fr/les-menaces-du-gouvernement.html>

<sup>3</sup> [http://www.liberation.fr/planete/2016/04/24/l-appel-pacifique-au-boycott-un-droit-en-danger\\_1448312](http://www.liberation.fr/planete/2016/04/24/l-appel-pacifique-au-boycott-un-droit-en-danger_1448312)

## Demande phare

**Garantir la liberté d'expression des individus et organisations manifestant leur solidarité avec le peuple palestinien.**

### Comment ?

- En demandant l'abrogation de la circulaire CRIM-AP n°09-900-A4 dite « Alliot-Marie » du 12 février 2010. Dès le début de la législature, nous demandons aux députés d'interpeller massivement le ministère de la Justice par le biais de questions écrites et/ou orales ou de courriers.
- En interpellant le gouvernement, en particulier le ministère de la Justice sur les différentes attaques subies par les défenseurs des droits des Palestiniens et en leur demandant de prendre les mesures appropriées. Exemple : interdire le groupe violent « Ligue de défense juive » et de s'assurer que les enquêtes concernant les menaces et intimidations sur ces défenseurs du droit des Palestiniens aboutissent effectivement.
- En veillant à ce que les autorités n'utilisent pas abusivement la notion de troubles à l'ordre public pour museler les manifestations publiques du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien.

## 2) Combattrez-vous toute complicité de la France (Etat et entreprises) avec la colonisation israélienne du Territoire palestinien occupé ?



*La colonisation ne doit pas être favorisée et toute relation économique, financière ou institutionnelle avec les colonies viole la Quatrième Convention de Genève. En particulier, la France et l'UE ne doivent plus tolérer que des produits fabriqués dans les colonies israéliennes soient importés et vendus sur le marché européen comme produits « Made in Israel », de même qu'aucune entreprise française ne doit contribuer à et tirer profit de l'occupation et de l'exploitation illégales par Israël d'un territoire et d'une population.*

### Contexte

De nombreux produits agricoles et industriels présents en France et sur le marché européen proviennent des colonies israéliennes présentes illégalement en Cisjordanie<sup>4</sup>. Le commerce de la France avec les colonies contribue à soutenir leur développement économique et territorial, ceci aux dépens des droits fondamentaux des Palestiniens, en contradiction avec la politique officielle de la France et toutes ses les déclarations, et surtout en contravention à ses obligations internationales. La France est en effet tenue par la Quatrième Convention de Genève de faire respecter le droit international humanitaire, et ne doit pas prêter aide ou assistance au maintien d'une situation illégale<sup>5</sup>. La résolution récente du Conseil de sécurité 2334 qui demande l'arrêt de la colonisation israélienne demande également « à tous les États, compte tenu du paragraphe 1 de la présente résolution, de faire une distinction, dans

---

<sup>4</sup> L'article 49 de la Convention de Genève interdit à la puissance occupante (en l'occurrence Israël) de « procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle ». Israël a ratifié cette convention et est donc tenu de la respecter.

<sup>5</sup> Voir l'article 1 de la Quatrième Convention de Genève et l'avis de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004.

leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ». La France a voté en faveur de cette résolution.

En Palestine occupée, des entreprises françaises sont impliquées dans des activités liées à la colonisation israélienne favorisant ainsi son expansion. C'est le cas d'Alstom, qui après avoir mené à terme le projet de construction de la première ligne de tramway de Jérusalem (qui relie Jérusalem-Ouest à des colonies de Jérusalem-Est) dont elle assure à présent la maintenance, s'apprête à en doubler la longueur par la construction de quatre nouvelles extensions et à mettre en chantier une deuxième ligne desservant les colonies ; de CNA qui coordonne un projet de construction de téléphérique autour de la Vieille ville à Jérusalem-Est, ainsi que d'Egis Rail – filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations - chargée de la conception et de la réalisation de deux nouvelles lignes de tramway entre Jérusalem-Ouest et des colonies. Veolia et Orange étaient également impliquées dans des activités économiques dans les colonies mais ont rompu tout lien suite à des pressions de la société civile. Plusieurs banques et assurances françaises ont également des liens avec les colonies israéliennes : la Société Générale, BNP Paribas, Groupe Crédit Agricole, Groupe BPCE et AXA.<sup>6</sup>

## Demandes phares

- **Interdire l'importation de produits des colonies israéliennes sur le territoire français et de l'Union européenne**
- **Dissuader activement les entreprises françaises de s'impliquer dans la colonisation israélienne.**

## Comment ?

En 2015 et 2016, des dizaines de questions écrites et courriers ont été envoyées par des députés et sénateurs au gouvernement français pour demander l'étiquetage obligatoire des produits des colonies israéliennes, dans le respect de la législation européenne en la matière. Grâce à cette mobilisation, le gouvernement s'est saisi de la question et a publié un [avis](#) aux opérateurs économiques sur la marche à suivre pour étiqueter les produits des colonies.

A présent, il faut aller jusqu'au bout de la démarche et reprendre cette même mobilisation pour demander l'interdiction des produits, en accord avec le droit international.

Il faut également poser des questions écrites et/ou orales au ministère de l'Economie pour lui demander de dissuader les entreprises françaises d'avoir des liens avec les colonies israéliennes, en particulier celles dont l'Etat français est actionnaire (Alstom, Egis Rail).

---

<sup>6</sup> Voir le rapport de plusieurs ONG « Les liaisons dangereuses de banques françaises avec la colonisation israélienne », [http://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/2017\\_parodiebanque\\_brochure\\_fc\\_ca\\_v11.pdf](http://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/2017_parodiebanque_brochure_fc_ca_v11.pdf)

### 3) Demanderez-vous au gouvernement d'exercer les pressions nécessaires pour obtenir la levée du blocus de Gaza ?



*Si l'armée israélienne et les colons israéliens se sont effectivement retirés en 2005, Israël est resté la puissance occupante en maintenant son contrôle sur les frontières terrestre, maritime et aérienne de la bande de Gaza. Depuis 2007, Israël a imposé un blocus complet, une punition collective illégale au regard du droit international. La libre circulation des personnes et des marchandises de et vers la bande de Gaza est une condition pour la création d'un Etat palestinien indépendant viable.*

#### Contexte

La Bande de Gaza a été en juillet et août 2014 la cible de la plus importante opération militaire israélienne depuis 1967. 2 251 Palestiniens ont été tués, dont près de 65% de civils parmi lesquels 551 enfants, et 67 Israéliens dont 6 civils.

Deux ans après, le blocus de Gaza est encore en place, seulement 30% des promesses de financements pour la reconstruction ont été tenues, 70% des maisons complètement détruites n'ont toujours pas été reconstruites faute d'autorisation par Israël de laisser entrer les matériaux nécessaires, et plus de 65 000 personnes sont toujours sans domicile<sup>7</sup>. L'économie a été également largement affaiblie ; 30% des terres agricoles ont été endommagées, tandis que 35% - transformés en *no man's land* par Israël le long de la frontière - sont inaccessibles. Le blocus empêche les pêcheurs d'aller au-delà d'une zone de 6 miles nautiques, et presque aucune exportation n'est possible. Résultat, près de 41% de la population est au chômage, l'un des taux les plus forts au monde. 70% de la population a besoin d'une aide humanitaire. Si la situation ne change pas, la bande de Gaza sera « invivable d'ici 2020 », a rappelé plusieurs fois l'ONU depuis 2012<sup>8</sup>.

« Répondre aux besoins humanitaires du conflit de 2014 requiert d'urgentes mesures et des changements de politique. Elles incluent la levée totale du blocus israélien, illégal en droit international ; la résolution des divisions intra-palestiniennes ; et le décaissement des aides promises par les bailleurs internationaux. Les responsables de violations doivent rendre des comptes. De tels changements sont essentiels, non seulement pour soulager les difficultés actuelles mais également pour réduire les probabilités d'une nouvelle escalade de violence », a récemment rappelé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU<sup>9</sup>.

Le blocus de la bande de Gaza, dans la mesure où il punit l'ensemble de ses habitants pour des crimes supposé qu'ils n'ont pas commis personnellement, constitue une « punition collective » imposée en violation flagrante des obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international humanitaire. Rappelons qu'Israël en tant que puissance occupante est dans l'obligation de protéger la population civile et ses biens qui se trouvent sous son contrôle. Ceci au titre des articles 27 et 47 de la quatrième Convention de Genève.

#### Demande phare

<sup>7</sup> [http://www.ochaopt.org/sites/default/files/gaza\\_fact\\_sheet\\_august\\_2016\\_english.pdf](http://www.ochaopt.org/sites/default/files/gaza_fact_sheet_august_2016_english.pdf)

<sup>8</sup> [http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/tdb62d3\\_fr.pdf](http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/tdb62d3_fr.pdf)

<sup>9</sup> *ibid.*

**Interpeller le gouvernement français pour qu'il exerce des pressions efficaces sur Israël afin de l'amener à lever le blocus de Gaza.**

## Comment ?

En envoyant des courriers et questions écrites et/ou orales au ministère des Affaires étrangères et au Président de la République.

## 4) Demanderez-vous au gouvernement l'application des résolutions votées en 2014 par l'Assemblée nationale et le Sénat sur la reconnaissance de l'Etat palestinien ?

### Contexte

Nous sommes en 2017 et les Palestiniens n'ont toujours pas d'Etat<sup>10</sup>. Pourtant, au niveau international, des progrès importants ont été faits. L'Etat de Palestine est déjà reconnu par plus de 136 Etats dans le monde : Etats arabes, d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique et même d'Europe (la Suède en 2014 et le Vatican en 2015). Dès 2002 l'ONU parle officiellement d'Etat de Palestine. L'Europe et la France se comportent avec la Palestine comme avec un Etat : relations économiques et culturelles, rehaussement des délégations en ambassades... L'UE aide financièrement à la construction de l'Etat depuis des années et a employé le terme Etat (*state*) pour la Palestine lors d'un vote à la Cour de Justice européenne (CJE) en février 2010. L'Etat de Palestine a été admis à l'UNESCO en 2011, est devenu Etat observateur non membre à l'Assemblée générale des Nations unies en 2012 et a adhéré au statut de Rome de la Cour pénale internationale en 2014.

Il manque aujourd'hui l'engagement officiel de la France et des pays membres de l'UE en reconnaissant l'Etat de Palestine dans ses frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale. Pourtant, voilà déjà trois ans que les Français-e-s ont exprimé à travers leur Parlement la volonté de reconnaître l'Etat palestinien. En 2014, l'Assemblée nationale (à 339 voix pour et 151 contre) et le Sénat (à 153 pour et 146 contre) invitaient effectivement, dans deux résolutions, « le gouvernement français à reconnaître l'Etat de Palestine en vue d'obtenir un règlement définitif du conflit ».

### Demande phare

**Interpeller le Président pour qu'il reconnaisse officiellement et de manière directe l'Etat de Palestine.**

---

<sup>10</sup> Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations unies se prononçait pour le partage de la Palestine en deux Etats, l'un « juif » sur 56% du territoire, l'autre « arabe » sur 42%, Jérusalem ayant, sur les 2% restants, un statut international. L'Etat d'Israël a été créé le 14 mai 1948. En 1988, l'Organisation de Libération pour la Palestine a déclaré l'indépendance de la Palestine.

Cette Campagne de la **Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine** est conduite sur les 4 départements de Franche-Comté, par les **associations suivantes, dont l'organisation nationale est membre de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine.**



**Association France-Palestine Solidarité**  
AFPS Besançon

**AFPS de Besançon et sa région :**  
3 rue Beauregard, 25000 Besançon  
[afps.besancon@gmail.com](mailto:afps.besancon@gmail.com)  
**Siège national AFPS :**  
21 ter rue Voltaire, 75011 Paris  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)



AFPS Nord Franche-Comté  
[afps-gnfc90@hotmail.fr](mailto:afps-gnfc90@hotmail.fr)

La Cimade  
groupe de Besançon  
15 rue Brûlard  
25000 Besançon  
[besancon@lacimade.org](mailto:besancon@lacimade.org)



CCFD-Terre solidaire  
Délégation du Doubs  
18 rue Mégevand  
25000 Besançon  
[ccfd25@ccfd-terresolidaire.org](mailto:ccfd25@ccfd-terresolidaire.org)

Récidev Franche-Comté :  
3, av du Parc  
25000 Besançon  
[contact@recidev.org](mailto:contact@recidev.org)  
**Siège national Ritimo :**  
[contact@ritimo.org](mailto:contact@ritimo.org)



## 1.2 Candidats interpellés :

Le principe a été d'interpeller l'ensemble des candidats du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, ainsi que du Territoire de Belfort à l'exception de l'extrême droite et sa nébuleuse. Par ailleurs, nous n'avons pas toujours trouvé les coordonnées mail des candidats pour leur envoyer le questionnaire, en particulier parmi les candidats des formations de droite, de La République en Marche (LRM), de la France Insoumise (FI), ou de Lutte Ouvrière (LO). L'idéologie de certaines formations ou de candidats indépendants n'ayant pas pu être clairement identifiée, ils n'ont pas été sollicités.

Ont ainsi été interpellés, **40 candidats** de : Europe Écologie les Verts (EELV), La France insoumise (FI), Lutte Ouvrière (LO), Les Républicains (LR), La République en Marche (LRM), Mouvement Républicain et Citoyen (MRC), Parti Communiste Français (PCF), Parti Socialiste(PS). Les **19 candidats qui ont répondu** au questionnaire sont indiqués en gras.

**Doubs :**



<b>1<sup>ère</sup> circonscription</b>	<b>2<sup>ème</sup> circonscription</b>	<b>3<sup>ème</sup> circonscription</b>
CHARVIER Fannette (LRM)	<b>ALAUZET Éric (Maj. présidentielle)</b>	CARTIER Frédéric (LR)
DELACOUR Habiba (FI)	<b>ARNOUX Claire (FI)</b>	DRIANO Christian (LO)
<b>ROMAGNAN Barbara (PS, EELV)</b>	<b>LIME Christophe (PCF/FG)</b>	<b>JOANNÈS Odile (EELV)</b>
		MARCHAL Sidonie (PS)

<b>4<sup>ème</sup> circonscription</b>	<b>5<sup>ème</sup> circonscription</b>
BARBIER Frédéric (LRM)	<b>LUDI Martine (FI)</b>
<b>MAILLARD Anna (EELV)</b>	<b>POULIN Anthony (EELV)</b>
<b>RIQUET Corinne (PCF/FDG)</b>	<b>TERNANT Évelyne (PCF)</b>

**Jura :**

<b>1<sup>ère</sup> circonscription</b>	<b>2<sup>ème</sup> circonscription</b>	<b>3<sup>ème</sup> circonscription</b>
<b>AMARD Gabriel (FI)</b>	DALLOZ Marie-Christine (LR)	<b>BERNIER Laurence (EELV, PCF, PS)</b>
<b>DUVERNET Marc-Henri (EELV, PCF, PS)</b>	<b>MASSON Christophe (EELV, PCF, PS)</b>	SERMIER Jean-Marie (LR)
MARRAUD DES GROTTES Benjamin (LR)	MILLET Jean-Louis (Divers droite)	REVOY Dominique (LO)

**Haute-Saône :**

<b>1<sup>ère</sup> circonscription</b>	<b>2<sup>ème</sup> circonscription</b>
BRETON Marie (Divers droite)	GEHIN Isabelle (LR)
DOUSSOT Dimitri (LR)	<b>HAFEKOST Quentin (PCF)</b>
<b>GUYONNET Corinne (EELV)</b>	<b>THOMAS Marie-Claire (EELV)</b>
<b>MORLOT Cyril (PCF)</b>	
RICARD Laurent (PS)	

**Territoire de Belfort :**

<b>1<sup>ère</sup> circonscription</b>	<b>2<sup>ème</sup> circonscription</b>
BOUCARD Ian (LR)	CLAVEQUIN Maude (PS)
FAUDOT Bastien (MRC)	<b>JEUDY Vincent (EELV)</b>
GRUDLER Fabien (LRM)	KERN Bruno (LRM)
	ZUMKELLER Michel (UDI)

Positions et engagements des candidat(e)s aux élections  
législatives 2017  
Départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du  
Territoire de Belfort

Au-delà des réponses apportées par les candidats au questionnaire, dont l'expérience de précédentes interpellations en période électorale nous a montré qu'elles peuvent parfois être

circonstanciennes, nous indiquerons l'implication concrète que peuvent avoir certains candidats en solidarité avec le peuple palestinien ou *a contrario* les positions qu'ils ont pu prendre en défaveur des droits du peuple palestinien.

## Candidats de la droite

Nous commencerons par le cas particulier des candidats des partis de droite, aucun n'ayant souhaité faire connaître aux électeurs ses positions en répondant au questionnaire qui leur a été soumis. Cependant, certains d'entre eux ont pris des positions publiques, dont nous allons faire état, notamment en décembre 2014 sur la résolution de l'Assemblée nationale portant sur la reconnaissance de l'État de Palestine par la France, ainsi qu'en septembre-octobre 2011, sur la demande palestinienne d'adhésion aux Nations unies.

### Liste des candidats en Franche-Comté qui ont voté contre la proposition de résolution portant sur la reconnaissance de l'État de Palestine par la France :

- Mme. Annie GENEVAR, Députée sortante, candidate (LR) 5<sup>ème</sup> circ. Doubs

### Liste des candidats en Franche-Comté qui n'ont pas pris part au vote sur la proposition de résolution portant sur la reconnaissance de l'État de Palestine par la France :

- M. Jean-Marie SERMIER, Député (LR) sortant, candidat 3<sup>ème</sup> circ. du Jura
- Marie-Christine DALLOZ, Députée (LR) sortante, candidate 2<sup>ème</sup> circ. du Jura

### Liste des candidats en Franche-Comté qui se sont opposés à la demande de reconnaissance d'un État palestinien par l'ONU, en signant l'appel des groupes parlementaires d'Amitié France-Israël, réclamant à la France d'opposer son veto :

- Mme. Françoise BRANGET, Députée UMP de 2004 à 2012, candidate 1<sup>ère</sup> circ. du Doubs
- M. Jean-Marie SERMIER, Député (LR) sortant, candidat 3<sup>ème</sup> circ. du Jura

### Liste des candidats en Franche-Comté qui ont refusé de prendre part aux votes par le Conseil régional et par le Conseil général du Jura, des motions demandant à la France de voter l'adhésion pleine et entière de la Palestine aux Nations unies :

- Mme. Françoise BRANGET, candidate (LR) 1<sup>ère</sup> circ. du Doubs
- Mme. Annie GENEVAR, Députée (LR) sortante, candidate 5<sup>ème</sup> circ. Doubs
- M. Jean-Marie SERMIER, Député (LR) sortant, candidat 3<sup>ème</sup> circ. du Jura

## Candidats EELV dans le Doubs, Haute-Saône, Territoire de Belfort

Il est à noter parmi ces candidats, qu'en tant que Conseiller municipal de Besançon, **M. POULIN Anthony, 5<sup>ème</sup> circonscription du Doubs** a signé un appel des élus au gouvernement français, pour lui demander d'intervenir en faveur de l'ex prisonnier politique Franco-Palestinien, Salah Hamouri, victime d'un harcèlement acharné de la part de l'État d'Israël.



Besançon, le 4 juin 2017

Candidat.e.s Europe Ecologie Les Verts  
Du Doubs, du Jura, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort  
Aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017

à

Association France Palestine Solidarité Besançon  
Au nom de la Plateforme des ONG Française pour la Palestine

Objet : Réponse au questionnaire de la plateforme des ONG françaises pour la Palestine

Madame, monsieur,

Vous nous avez interpellés sur la question des relations entre la France, la Palestine et Israël. Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est donnée de mettre en avant nos engagements, de longue date, pour la Palestine.

Nous nous sommes efforcés de répondre au mieux à votre courrier, et espérons que les différents éléments exposés ci-dessous nourriront votre conviction quant à l'intérêt de voir un maximum de députés d'Europe Ecologie Les Verts et de la gauche siéger à l'Assemblée Nationale.

**Nous nous engageons à porter dans l'hémicycle l'ensemble des demandes phares formulées dans votre questionnaire.**

Succinctement, nous souhaitons résumer notre position sur chacune des 4 questions-clés apparaissant dans votre courrier :

→ Concernant la liberté d'expression des associations de solidarité avec la Palestine et la pratique du BDS :

La campagne de boycott des produits provenant des colonies israéliennes est une réponse de la société civile qui souhaite que la violation du droit international soit condamnée par les voies diplomatiques, les voies politiques mais également les voies économiques. Elle ne s'attaque pas, comme certains le font croire, ni à Israël, ni à la société israélienne, ni aux individus. C'est pourquoi nous, écologistes, avons appuyé le boycott des entreprises israéliennes ou étrangères, et en l'occurrence françaises, qui travaillent dans les colonies et pour les colonies, et exportent les produits fabriqués dans des territoires illégalement acquis.

Nous nous engageons ainsi à porter les propositions visant à garantir la liberté d'expression des individus ou associations exprimant leur solidarité avec le peuple palestinien. Nous veilleront plus particulièrement à ce que l'application des dispositions de l'Etat d'urgence, mesure exceptionnelle qui ne peut pas s'installer de manière pérenne, ne viennent entraver ces libertés d'expression et de manifestation.

→ Concernant la complicité de la France avec la colonisation israélienne du territoire palestinien :

La colonisation israélienne constitue une violation patente du droit international, notamment la IV<sup>e</sup> convention de Genève comme rappelé par la Résolution 446 du Conseil de sécurité des Nations unies. Nous souhaitons surtout tout faire pour passer de la parole aux actes et de l'adoption de grands principes juridiques à leur mise en œuvre concrète sur le terrain. Au sein du prochain parlement, les élus Europe Ecologie Les Verts continueront de tenir cette position très claire de respect du droit international sans laquelle aucune chance de paix ne peut réellement aboutir sur le terrain.

Cela pose également la question de la traçabilité des produits des colonies entrant en France. Il est de notre responsabilité de tout faire pour interdire ces produits en France et dissuader les entreprises françaises d'avoir recours à ces produits.

L'accord d'association France-Israël est un cas concret qui constitue un levier légal pour rappeler Israël à ses obligations et l'Union Européenne à ses devoirs. En tant que députés, nous nous engageons à interpeller la Commission européenne pour ouvrir des procédures à l'encontre des Etats Membres pour non-application des dispositions de l'accord d'association en matière de droits de douane. Nous ferons des propositions et demanderons au Gouvernement français pour renforcer les contrôles douaniers puisqu'ils s'exercent au niveau national sur les produits provenant d'Israël.

→ Concernant les pressions nécessaires pour levée du blocus de Gaza

Aujourd'hui, plus de 70% de la population gazaouie dépend de l'aide humanitaire. Depuis août 2005, Israël est resté la puissance occupante en maintenant son contrôle total sur les frontières terrestres, maritimes et aériennes de la bande de Gaza. De plus, cette dernière a été en décembre 2008 la cible de la plus importante opération militaire israélienne depuis 1967. Aujourd'hui, le blocus continue et il ne fait qu'aggraver la situation humanitaire calamiteuse. Le blocus de la bande de Gaza, dans la mesure où il punit l'ensemble de ses habitants pour des crimes qu'ils n'ont pas commis, constitue une « punition collective » imposée en violation flagrante des obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international humanitaire. Israël, en tant que puissance occupante, est en effet dans l'obligation de protéger la population civile et ses biens qui se trouvent sous son contrôle. Ceci au titre des articles 27 et 47 de la quatrième Convention de Genève.

Nous nous engageons utiliser notre mandat parlementaire pour interpeller le gouvernement afin qu'il agisse pour la levée du blocus de Gaza et l'autorisation des importations et des exportations de tout bien ainsi que la libre circulation des Palestiniens à travers les points de passage israélien.

→ Concernant l'application de la résolution votée en 2014 par l'Assemblée nationale et le Sénat :

Depuis trop longtemps, les Palestiniens attendent un État et leur revendication nationale doit être satisfaite tout comme la sécurité de l'État d'Israël doit être garantie. La résolution 242 du conseil de Sécurité des Nations Unies de novembre 1967 et bien d'autres avant et après engagent la communauté internationale à la **reconnaissance d'un État Palestinien dans ses frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale**. Nous nous engagerons pour l'application de ce droit et interpellons le Gouvernement en ce sens. Sa non-application est une plaie ouverte pour la paix du monde et une très grande injustice vis à vis des palestiniens.

La reconnaissance de la souveraineté et de l'indépendance de la Palestine est une étape décisive susceptible de préserver la solution de deux Etats, d'ancrer durablement l'Etat palestinien dans le camp de la paix et de renforcer, à terme la stabilité de la région. Ainsi, il y aura au sein des Nations Unies deux Etats à part entière et à égalité : Israël et la Palestine, 194ème Etat Membre des Nations Unies. Cette reconnaissance doit s'accompagner d'un plan d'aides massives et internationales pour que ce nouvel Etat puisse se développer dignement.

Compte tenu de la quantité de questionnaires reçus, il nous est difficile de vous répondre plus dans le détail sur l'ensemble de ces questions.

Si toutefois certains éléments ne vous semblaient pas assez développés, ou si vous aviez d'autres questions à nous poser, n'hésitez pas à nous contacter de nouveau.

Amitiés écologistes.

Odile JOANNES  
3<sup>ème</sup> circonscription du Doubs

Anna MAILLARD  
2<sup>ème</sup> circonscription du Doubs

Anthony POULIN  
5<sup>ème</sup> circonscription du Doubs

Marie-Claire THOMAS  
2<sup>ème</sup> circonscription de Haute-Saône

Corinne GUYONNET  
1<sup>ère</sup> circonscription de Haute-Saône

Christophe MASSON  
3<sup>ème</sup> circonscription du Jura

Vincent JEUDY  
2<sup>ème</sup> circonscription du Territoire de Belfort

### Les candidats du Parti Communiste Français 25-Front de Gauche :

Avant d'aborder les réponses au questionnaire, nous devons souligner l'implication à la fois personnelle et en tant qu'Adjoint au Maire de Besançon, en charge de l'eau, de **M. LIME Christophe**, candidat PCF sur la 2<sup>ème</sup> circonscription du Doubs :

- **Coopération avec le camp de réfugiés palestiniens d'Aqabat Jabr (Cisjordanie)**
  - M. C. Lime a été depuis les premiers contacts menés par l'AFPS de Besançon et de sa région avec le camp, un fervent défenseur du projet de l'établissement de liens officiels entre le camp et la ville de Besançon (coopération, puis jumelage)
  - M. C. Lime est depuis des années fortement impliqué dans l'important projet de coopération sur l'eau dans le camp, proposé par l'AFPS de Besançon et porté par la Ville de Besançon et s'est rendu au camp en Territoire palestinien occupé dans le cadre de ses fonctions
- **Sur le plan politique**
  - M. C. Lime a eu l'occasion à plusieurs reprises de soutenir auprès de la mairie de Besançon des initiatives ou propositions de l'AFPS en faveur des droits du peuple palestinien et de l'application du droit international par Israël (ex. lorsque l'AFPS a fait une demande d'intervention de la mairie de Besançon auprès de la mairie de Hadera -ville israélienne jumelée avec Besançon- pour dénoncer le projet de loi israélien d'épuration ethnique des Bédouins du Néguev, Palestiniens citoyens d'Israël)
  - Signataire d'un appel au gouvernement français pour lui demander d'intervenir en faveur de l'ex prisonnier politique Franco-Palestinien, Salah Hamouri, victime d'un harcèlement acharné de la part de l'État d'Israël (de même que sa suppléante Elsa Maillot)

### Réponses des candidats communistes au questionnaire :



Le 3 juin 2017

Cher-e-s camarades

L'internationalisme est l'un des axes fondamentaux du Parti Communiste Français. Il est au côté du peuple palestinien depuis 1948. Nous défendons le droit du peuple palestinien à disposer de lui-même.

Nous demandons, l'arrêt de la colonisation et de l'occupation israéliennes, la reconnaissance de l'Etat palestinien dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, la libération de Marwan Barghouti et de tous les prisonniers politiques palestiniens, la levée du blocus de Gaza, la destruction du Mur, le retour des réfugiés palestiniens et la coexistence pacifique entre Palestiniens et Israéliens.

Si nous sommes élu-e-s à l'Assemblée Nationale, nous ferons pression sur le gouvernement pour que la France marque sa volonté de sortir de l'impasse dans lequel se trouve ce conflit, en réaffirmant solennellement la nécessité du respect du droit international, l'arrêt de la colonisation et la reconnaissance pleine et entière par la France de l'Etat de Palestine, dans le prolongement de ses votes pour l'admission à l'Unesco et l'AG de l'ONU.

Nous demanderons l'identification pour l'interdiction sur le territoire français des produits des colonies israéliennes, ainsi que la recommandation explicite aux entreprises françaises de ne pas engager de relations d'affaires avec toute entreprise ou collectivité israélienne qui participe, directement ou indirectement, à la colonisation.

Le PCF a apporté son soutien sans équivoque depuis son origine à la campagne BDS International et à l'Appel de 2005 lancé par les partis politiques, syndicats, associations, coalitions et organisations palestiniennes représentant les trois parties intégrantes du peuple de la Palestine : réfugiés palestiniens, Palestiniens sous occupation et citoyens palestiniens d'Israël.

De nombreux militants communistes français participent aux actions pacifiques de BDS France, dont le PCF n'est pas signataire, et sont poursuivis en vertu des circulaires Mercier et Alliot-Marie qui criminalisent l'action militante pacifiste et insultent les militants de la paix les accusant d'antisémitisme. Ce sont ces circulaires et l'interdiction du boycott citoyen qui sont illégales, pas l'action non violente des militants de la paix engagés pour la solution à deux Etats. Si nous sommes élu-e-s député-e-s, nous demanderons l'abrogation de ces circulaires adoptées sous la présidence Sarkozy.

Ces positions sont au cœur de notre engagement pour la paix, la fraternité entre les peuples et la solidarité internationale.

Christophe LIME, Elsa MAILLOT,

candidat-e-s PCF-Front de Gauche sur la 2<sup>ème</sup> circonscription du Doubs

Corinne RICQUET Vincent ADAMI,

candidat-e-s PCF-Front de Gauche sur la 4<sup>ème</sup> circonscription du Doubs

Evelyne TERNANT, Françoise MONNIER,

candidates PCF-Front de Gauche sur la 5<sup>ème</sup> circonscription du Doubs

## 1<sup>ère</sup> circonscription du Doubs

### **Mme. ROMAGNAN Barbara (PS, EELV), Députée sortante, membre à l'Assemblée nationale du groupe d'amitié France-Palestine :**

Avant d'aborder les réponses au questionnaire, il est à noter que l'implication sans faille de Mme. B. Romagnan pour la défense des droits du peuple palestinien, en faveur de l'application du droit international et le respect des droits de l'Homme, est constante depuis des années, tant à titre personnel qu'en tant qu'élue.

Ainsi, Mme. B. Romagnan, que ce soit à la demande de l'AFPS de Besançon et de sa région, de Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine, ou de son propre chef, est intervenue sur :

- **Questions écrites au gouvernement :**

- Question N° 56226 de Mme Barbara Romagnan (Socialiste, écologiste et républicain - Doubs ), portant sur une demande de publication par le ministère des Affaires étrangères d'une mise en garde aux entreprises sur l'illégalité des colonies et les implications légales des investissements dans les colonies

Question écrite Ministère interrogé > Affaires étrangères, Rubrique > politique extérieure, Tête d'analyse > Israël et territoires palestiniens, Analyse > relations économiques. publicité.

Question publiée au JO le : 27/05/2014 page : 4133, Réponse publiée au JO le : 24/06/2014 page : 5162

Source <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-56226QE.htm>

- Question N° 56227 de [Mme Barbara Romagnan](#) (Socialiste, écologiste et républicain - Doubs ), portant sur une demande d'exclusion des colonies des relations de la France avec Israël, notamment en termes de financement de projets scientifiques.

Question écrite, Ministère interrogé > Affaires étrangères, Ministère attributaire > Affaires étrangères, Rubrique > politique extérieure, Tête d'analyse > Israël et territoires palestiniens, Analyse > relations scientifiques. organisation.

Question publiée au JO le : 27/05/2014 page : 4134, Réponse publiée au JO le : 24/06/2014 page : 5160

Source <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-56227QE.htm>

- **Reconnaissance de l'État de Palestine :**

- Signataire à la demande de l'AFPS de Besançon et de sa région de l'appel des élus pour que la France vote la reconnaissance de l'État de Palestine à l'ONU
- Vote en faveur de la résolution de l'Assemblée demandant au gouvernement de reconnaître l'État de Palestine
- Courrier au Président de la République, M. Hollande, demandant que la France reconnaisse l'État de Palestine

- **À la demande de l'AFPS de Besançon et de sa région, Mme. Romagnan s'est impliquée sur le droit au Boycott et le respect de la liberté d'expression :**

- Elle a ainsi interpellé par courrier à 2 reprises Mme. Taubira, Ministre de la Justice
- Elle a été signataire de l'appel des personnalités pour le droit au Boycott et le respect de la liberté d'expression

- **Interventions au moment de l'offensive israélienne contre la population palestinienne de Gaza :**

- Signataire de la pétition « *Notre appel pressant pour une protection internationale du peuple palestinien* », source <http://www.humanite.fr/petition-notre-appel-pressant-pour-une-protection-internationale-du-peuple-palestinien-547823>
- Signataire de la tribune de 4 députés dans le journal *L'Humanité* <http://www.humanite.fr/israel-palestine-ou-est-la-voix-de-la-france-548765>
- Soutien à la demande de l'AFPS à un étudiant palestinien de Gaza, coincé en France au moment de l'offensive
- Participation aux manifestations à l'appel de l'AFPS de Besançon et de sa région

- **Divers :**

- Signataire de la lettre de 20 députés à M. L. Fabius Ministre des Affaires étrangères, sur le village de Susiya menacé de destruction
- Courrier à la demande de l'AFPS de Besançon et de sa région d'interpellation au Ministre des Affaires étrangères, M. L. Fabius, pour demander l'intervention de la France auprès d'Israël, au sujet du plan d'épuration ethnique des Bédouins du Néguev, Palestiniens citoyens d'Israël
- Signataire d'un appel au gouvernement français pour lui demander d'intervenir en faveur de l'ex prisonnier politique Franco-Palestinien, Salah Hamouri, victime d'un harcèlement acharné de la part de l'État d'Israël

## Réponses de Mme. B. Romagnan au questionnaire :



**Barbara Romagnan**

Régis **Aubry**  
suppléant

**Plateforme des ONG françaises pour la  
Palestine**

14 PASSAGE DUBAIL  
75010 PARIS

Besançon, le 6 juin 2017

Madame, Monsieur,

Je tiens à vous remercier très sincèrement pour l'envoi du questionnaire national de la plateforme des ONG françaises pour la Palestine. J'en ai pris connaissance avec une grande attention.

Comme je l'ai fait depuis 2012, je continuerai de répondre aux nombreuses attentes de changement des Palestiniens et à plaider pour une reconnaissance de l'État de Palestine par la France. En effet, je reste convaincue que le conflit ne pourra être résolu que par la création d'un Etat palestinien indépendant, viable et démocratique, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. Cependant, la solution à deux États, en n'abandonnant ni l'exigence de sécurité pour Israël, ni celle de la justice pour les Palestiniens, ne pourra aboutir si la colonisation se poursuit.

Aussi, vous trouverez ci-dessous mes réponses ainsi que mes engagements à votre questionnaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

  
Barbara ROMAGNAN

 **Permanence de campagne**  
Parti socialiste  
17 avenue de la Gare d'eau  
25000 BESANÇON

 BRomagnan

 BRomagnan

 2017@barbararomagnan.eu

 www.barbararomagnan.eu



**1) Défendrez-vous la liberté d'expression pour les citoyens et associations solidaires du peuple palestinien, notamment le droit d'appeler au BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions) et de le pratiquer ?**

**Réponse :** La circulaire du 12 février 2010 dite « Michèle Alliot-Marie », alors Garde des Sceaux, demande aux parquets d'engager des poursuites contre les personnes appelant, ou participant, à des actions de boycott des produits déclarés israéliens et issus des colonies israéliennes en Palestine. Sur le fondement d'un article de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, ces actions sont assimilées à de la provocation à la discrimination ou à la haine raciale. Or, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler, les actions du mouvement « Boycott, désinvestissement et sanction » (BDS) sont clairement formulés pour des motifs politiques et ne sauraient constituer un délit. De plus, en redéfinissant le boycott, qui n'est autre qu'une action militante pacifique et citoyenne, comme un délit, cette circulaire porte atteinte à la liberté d'expression qui constitue un droit fondamental.

C'est pour ces raisons que j'ai fait part, à deux reprises, à l'ancienne Garde des Sceaux Christiane TAUBIRA de mon souhait de voir levée cette circulaire aux parquets généraux afin de donner un signal clair en faveur de la liberté d'expression. Aussi, je m'engage à poursuivre mes interpellations auprès du gouvernement pour que cessent les condamnations des militants.

**2) Combattrez-vous toute complicité de la France (Etat et entreprises) avec la colonisation israélienne du Territoire palestinien occupé ?**

**Réponse :** Concernant l'étiquetage des produits en provenance des colonies israéliennes, la notice interprétative, adoptée le 11 novembre 2015 par la Commission européenne, donne des indications claires sur l'application de la législation européenne et l'indication d'origine dans le cas des colonies israéliennes. Cette notice précise notamment qu'en vertu du droit international le plateau du Golan et la Cisjordanie, y compris Jérusalem Est, ne font pas partie d'Israël. En conséquence, l'étiquetage des produits alimentaires, afin de ne pas induire en erreur le consommateur, doit indiquer de manière précise l'exacte origine des produits, que leur indication soit obligatoire en vertu de la réglementation communautaire ou qu'elle soit volontairement apposée par l'opérateur. Ces mesures de transparence sont conformes aux positions politiques de l'Union Européenne et sont l'application du droit européen en vigueur. Comme tous les Etats membres de l'Union européenne, la France applique cette réglementation. J'ai néanmoins interpellé le ministère des affaires étrangères, lors d'une question écrite, sur la possibilité d'une publication d'un avis officiel mettant les entreprises en garde contre tout échange avec les colonies. J'ai alors demandé que, à l'instar des avis publiés par les Pays-Bas et le Royaume-Uni, cet avis devrait rappeler l'illégalité des colonies et souligner les implications légales, au regard du droit international, des investissements dans les colonies. La France a publié récemment

une mise en garde les entreprises dans un avis. Malgré ces nombreuses avancées, ces avis restent toutefois ambigus et n'interdisent pas officiellement les relations commerciales avec les entreprises israéliennes installées dans les territoires occupés. En revanche, ces avis déconseillent l'achat et la vente de biens en provenance des colonies. Il faut donc continuer à œuvrer pour une responsabilisation progressive des entreprises dans le droit international et demander aux États d'être responsables, et donc de responsabiliser leurs entreprises notamment en incitant au respect des droits de l'homme.

### **3) Demanderez-vous au gouvernement d'exercer les pressions nécessaires pour obtenir la levée du blocus de Gaza ?**

**Réponse :** Israël soumet la bande de Gaza, enclave palestinienne coincée entre son territoire, l'Égypte et la Méditerranée, à un blocus terrestre, aérien et maritime. Si la Charte des Nations Unies justifie le recours à des sanctions économiques collectives, pour faire pression sur un état dans le cas de « menace contre la paix, de rupture à la paix, et d'acte d'agression », la situation de Gaza en tant que territoire occupé ne correspond pas à cette situation. En effet, la bande de Gaza est considérée comme un territoire occupé militairement, malgré l'allègement du blocus. L'occupation militaire diffère de l'état de guerre véritable et le droit découlant d'établir un blocus de ces régions est donc contestable techniquement. Or en l'état, les conséquences du blocus à Gaza s'apparentent à une peine collective. Israël n'est certes pas le premier pays à contourner les règles internationales du blocus pour les adapter à ce qu'il considère comme ses besoins de défense dans des périodes troublées.

Parce que le blocus de Gaza est injuste pour la population et ne fait que la condamner à une pauvreté durable susceptible de profiter aux extrémistes, il faut plus que jamais exiger la levée du blocus de Gaza et le respect des droits des palestiniens. Ma détermination à continuer la lutte pour le respect des droits des palestiniens et pour la levée du blocus de Gaza reste donc intacte et je m'engage par conséquent à solliciter le ministère des Affaires étrangères.

### **4) Demanderez-vous au gouvernement l'application des résolutions votées en 2014 par l'Assemblée nationale et le Sénat sur la reconnaissance de l'Etat palestinien ?**

**Réponse :** Dès novembre 2012, avec 17 autres collègues parlementaires de gauche, j'ai cosigné un appel au Président de la République pour la reconnaissance de la Palestine à l'ONU. À ce titre, nous pouvons être fiers du vote des 138 états membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) qui a permis à la Palestine de devenir un Etat observateur non membre des Nations Unies. Si nous pouvons saluer la position de la France, qui a soutenu cette adhésion, il faut néanmoins que le

Conseil de sécurité examine favorablement la demande présentée le 23 septembre 2011 par l'Etat de Palestine, qui souhaite devenir membre de plein droit de l'ONU.

Le 2 décembre 2014, l'Assemblée Nationale a adopté à une large majorité, la résolution en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine. Ce vote historique auquel j'ai participé a été suivi, quelques jours plus tard, du vote d'une résolution similaire au Sénat. Cette résolution, souvent qualifiée de symbolique, permet de considérer explicitement les palestiniens comme des égaux de plein droit et de plaider contre la colonisation des territoires palestiniens qui menace aujourd'hui tout espoir de paix. Or, à ce jour la France n'a toujours pas pris la décision de cette reconnaissance et accepte le statu quo. C'est pourquoi j'ai adressé, en mars dernier, un courrier au précédent Président de la République, François Hollande, pour faire part de mon souhait de voir réaffirmé l'engagement de la France pour cette reconnaissance qui constitue un préalable indispensable au processus de paix. Alors que les négociations de paix sont dans une impasse, mais que les peuples israéliens et palestiniens, eux, aspirent à la tranquillité, à la paix et au développement, il me paraît plus que jamais opportun de respecter la décision des représentants des citoyens français. C'est à leur aspiration profonde et légitime d'une confiance retrouvée et d'un horizon politique partagé que la France doit répondre, à l'instar de la Suède qui a été le premier pays membre de l'Union européenne à reconnaître l'État de Palestine.

Aussi, je m'engage à interpellier de nouveau le Président de la République pour qu'il reconnaisse officiellement et de manière directe l'Etat de Palestine.

La reconnaissance d'un État palestinien souverain, vivant en paix aux côtés de l'État d'Israël, est la seule solution qui permette de redresser l'asymétrie qui régit depuis des décennies les rapports entre les deux parties, israélienne et palestinienne.

## 2<sup>ème</sup> circonscription du Doubs

### **M. ALAUZET Éric (Majorité présidentielle), Député sortant :**

Avant d'aborder les réponses faites par M. É. Alauzet, il convient de rappeler, l'implication du Député sortant en faveur des droits du peuple palestinien, ainsi que les divergences politiques que nous pouvons avoir.

Durant sa mandature M. le Député Alauzet a toujours fait preuve d'une grande disponibilité d'écoute et a apporté son soutien à de nombreuses reprises, sur le plan politique et surtout sur des situations humanitaires.

Ainsi, M. É. Alauzet, que ce soit à la demande de l'AFPS de Besançon et de sa région, ou autres, est intervenue sur :

- **Questions écrites au gouvernement :**

Portant sur la traçabilité des produits des colonies israéliennes importés en France et dans l'UE

- Question N° 48156 de M. Éric Alauzet (Socialiste, écologiste et républicain - Doubs )

Question écrite, Ministère interrogé > Affaires étrangères, Ministère attributaire > Affaires étrangères, Rubrique > commerce extérieur, Tête d'analyse > importations, Analyse > origine des produits. Israël. information des consommateurs.

Question publiée au JO le : 28/01/2014 page : 752, Réponse publiée au JO le : 11/02/2014 page : 1263

Source <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-48156QE.htm>

- **Reconnaissance de l'État de Palestine :**

- Appel à la demande de l'AFPS de Besançon et de sa région pour que la France vote la reconnaissance de l'État de Palestine à l'ONU
- Vote en faveur de la résolution de l'Assemblée demandant au gouvernement de reconnaître l'État de Palestine

- **Diverses réponses à des demandes d'intervention de l'AFPS de Besançon et de sa région :**

- Rencontre avec des réfugiés palestiniens de Syrie (camp de Yarmouk) à la demande de l'AFPS
- Courrier adressé à M. L. Fabius, Ministre des Affaires étrangères, l'interrogeant sur l'attitude de la diplomatie par rapport à la situation des Bédouins du Néguev, Palestiniens citoyens d'Israël menacés d'épuration ethnique.
- Signataire d'un appel au gouvernement français pour lui demander d'intervenir en faveur de l'ex prisonnier politique Franco-Palestinien, Salah Hamouri, victime d'un harcèlement acharné de la part de l'État d'Israël
- Soutien à la demande de l'AFPS à un étudiant palestinien de Gaza, coincé en France au moment de l'offensive israélienne contre la population de Gaza en 2014

Il demeure cependant un **différend politique de fond** sur une question majeure, M. É. Alauzet est opposé au principe de la campagne Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS), ce qu'il a rappelé récemment dans une réunion publique. L'AFPS porte le BDS comme moyen d'action, de résistance populaire non violente, dont le modèle est le boycott qui a été mis en place contre le régime de l'Apartheid en Afrique du Sud, il s'agit d'un moyen essentiel pour obtenir d'Israël qu'il applique le droit international. Dans ses réponses au questionnaire M. É. Alauzet défend cependant le droit aux militants du BDS à la liberté d'expression et s'oppose ainsi à la pénalisation de cette campagne.

### **Réponses de M. É. Alauzet au questionnaire :**

**1) Défendez-vous la liberté d'expression pour les citoyens et associations solidaires du peuple palestinien, notamment le droit d'appeler au BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions) et de le pratiquer**

**2) Combattrez-vous toute complicité de la France (Etat et entreprises) avec la colonisation israélienne du Territoire palestinien occupé ?**

**3) Demanderez-vous au gouvernement d'exercer les pressions nécessaires pour obtenir la levée du blocus de Gaza ?**

**4) Demanderez-vous au gouvernement l'application des résolutions votées en 2014 par l'Assemblée nationale et le Sénat sur la reconnaissance de l'Etat palestinien ?**

Je réponds favorablement aux questions 1, 3 et 4 .

Bien cordialement.  
Éric Alauzet

**Mme. ARNOUX Claire (La France Insoumise) :**

**France/Palestine/Israël**  
**4 questions-clés pour les candidats**

**Réponses au questionnaire de la plateforme des ONG françaises pour la Palestine**

*AFPS Besançon – AFPS Nord Franche-Comté – La Cimade Besançon  
CCFD-Terre solidaire Doubs – RéCiDev Franche-Comté*

En préambule de notre réponse, nous souhaitons rappeler que notre programme prévoit d'agir paix juste et durable au Proche-Orient, par deux mesures-phares :

- Reconnaître l'État palestinien
- Appuyer la solution à deux États coexistant pacifiquement par l'application pleine et entière des résolutions de l'Onu (reconnaissance du droit souverain du peuple palestinien à disposer d'un État viable et indépendant, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem Est pour capitale et dans le respect du principe du droit au retour des réfugiés)

Nous répondons donc favorablement aux 4 questions, qui sont également des demandes d'engagement de notre part, que vous nous posez.

Nous nous engageons donc à **défendre la liberté d'expression pour les citoyens et associations solidaires du peuple palestinien**, notamment le droit d'appeler au BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions) et de le pratiquer.

Nous demanderons donc l'abrogation de la circulaire dite « Alliot-Marie » qui criminalise cette forme d'action, et nous défendrons par tous les moyens à notre disposition les droits de manifester des associations de défense des droits des Palestiniens.

Nous nous engageons à **combattre toute complicité de la France (État et entreprises) avec la colonisation israélienne du Territoire palestinien occupé**.

La colonisation israélienne doit être condamnée et combattue. La résolution de l'ONU de 1967 sur les frontières entre Israël et Palestine doit être respectée, et doit être le cadre de référence pour toute diplomatie avec l'État d'Israël. Nous sommes notamment favorable à l'étiquetage des produits issus des colonies israéliennes.

Nous nous engageons à agir pour obtenir la **levée du blocus de Gaza**.

Nous nous engageons à reconnaître et/ou faire **reconnaître officiellement par le gouvernement français l'État de Palestine**.

Claire Arnoux et Daniel Conversy

candidate titulaire et candidat suppléant de la France Insoumise pour la deuxième circonscription du

Doubs.

### **M. LIME Christophe (PCF) :**

Voir supra réponses des candidats PCF-Front de gauche pour le département du Doubs, avec les précisions sur ses positions.

### 3<sup>ème</sup> circonscription du Doubs

### **Mme. JOANNÈS Odile (EELV) :**

Voir supra réponses des candidats EELV pour les départements 25, 70, 90.

### 4<sup>ème</sup> circonscription du Doubs

### **M. BARBIER Frédéric (La République en Marche), député sortant :**

N'a pas répondu au questionnaire, cependant durant sa mandature il a accepté une demande de l'AFPS de Besançon et de sa région :

- Signataire d'un appel au gouvernement français pour lui demander d'intervenir en faveur de l'ex prisonnier politique Franco-Palestinien, Salah Hamouri, victime d'un harcèlement acharné de la part de l'État d'Israël

### **Mme. MAILLARD Anna (EELV) :**

Voir supra réponses des candidats EELV pour les départements 25, 70, 90.

### **Mme. RIQUET Corinne (PCF) :**

Voir supra réponses des candidats PCF-Front de gauche pour le département du Doubs.

### 5<sup>ème</sup> circonscription du Doubs

### **Mme. GENEVARD Annie (LR), Députée sortante :**

Voir supra ses positions connues dans « candidats de la droite »

### **Mme. LUDI Martine (La France Insoumise) :**

- 1) Défendrez-vous la liberté d'expression pour les citoyens et associations solidaires du peuple palestinien, notamment le droit d'appeler au BDS (Boycott-DésinvestissementSanctions) et de le pratiquer ? **OUI**

- 2) Combattrez-vous toute complicité de la France (Etat et entreprises) avec la colonisation israélienne du Territoire palestinien occupé ? **OUI**
- 3) Demanderez-vous au gouvernement d'exercer les pressions nécessaires pour obtenir la levée du blocus de Gaza ? **OUI**
- 4) Demanderez-vous au gouvernement l'application des résolutions votées en 2014 par l'Assemblée nationale et le Sénat sur la reconnaissance de l'Etat palestinien ? **OUI**

### **M. POULIN Anthony (EELV) :**

Voir supra réponses des candidats EELV pour les départements 25, 70, 90, avec ses positions connues.

## Candidats du Jura

### **Les candidats de rassemblement des forces de gauche et de l'écologie (EELV-PCF-PS) du Jura :**

Au préalable, avant d'aborder les réponses des candidats, il convient de rappeler que parmi ceux-ci, **Mme. Bernier Laurence**, candidate sur la 3<sup>ème</sup> circonscription du Jura, est une militante associative du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien, impliquée dans le projet « 1000 oliviers pour la paix », ainsi que dans le festival de films à Dole « *La Palestine au cœur* ».

#### **Réponses des candidats EELV-PCF-PS au questionnaire :**

#### **QUESTIONNAIRE de la PLATEFORME DES ONG POUR LA PALESTINE AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS LEGISLATIVES. FRANCE /PALESTINE/ISRAEL**

Réponses de :

- Laurence BERNIER, 3<sup>ème</sup> circonscription du Jura
- Christophe MASSON, 2<sup>ème</sup> circonscription du Jura
- Marc Henri DUVERNET, 1<sup>ère</sup> circonscription du Jura

#### **candidats de rassemblement des forces de gauche et de l'écologie (PC-PS-EELV)**

1) Défendrez-vous la liberté d'expression pour les citoyens et associations solidaires du peuple palestinien, notamment le droit d'appeler au BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions) et de le pratiquer ?

*La campagne BDS est un moyen pacifique de mener l'action contre l'occupation israélienne et pour le droit à l'autodétermination du peuple Palestinien. A ce titre, cette campagne ne doit pas être criminalisée, et les militants ne doivent pas être poursuivis.*

Comment ?



*Elus député.e.s, nous demanderons l'abrogation de la circulaire Alliot Marie qui permet de poursuivre les militants non-violents et entrave ainsi notre liberté d'expression.*

2) Combattrez-vous toute complicité de la France (Etat et entreprises) avec la colonisation israélienne du Territoire palestinien occupé ?

*Comme pour en finir avec l'Apartheid, il faut aujourd'hui refuser toute coopération, échange militaire et commercial avec le régime israélien en particulier dans les colonies. Nous demandons le retrait des entreprises française des territoires occupés ou colonisés (notamment Alstom) et l'arrêt de l'accord d'association entre l'Europe et Israël. Le secteur bancaire ne doit en outre pas établir de lien avec les colonies.*

*Nous demanderons à l'Assemblée nationale de se prononcer— après l'étape de l'étiquetage des produits issus des colonies israéliennes— pour l'interdiction d'entrée sur le territoire français des produits répertoriés comme issus de ces colonies illégales au regard du droit international.*

3) Demanderez-vous au gouvernement d'exercer les pressions nécessaires pour obtenir la levée du blocus de Gaza ?

*Gaza est une prison à ciel ouvert et le peuple Gazaoui, malgré une résistance très courageuse souffre d'un manque d'approvisionnement, du fait du blocus israélien.*

*Nous demanderons au gouvernement de faire pression sur l'État d'Israël pour obtenir la levée du blocus de Gaza..*

4) Demanderez-vous au gouvernement l'application des résolutions votées en 2014 par l'Assemblée nationale et le Sénat sur la reconnaissance de l'Etat palestinien ?

*La France doit officiellement reconnaître l'État Palestinien et contribuer à une reconnaissance de cet état par les pays membres de l'Union Européenne de l'Etat de Palestine dans ses frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale. Le Parlement français s'est déjà exprimé en ce sens il y a 3 ans par une large majorité. Son appel au gouvernement français doit maintenant être renouvelé en vue d'obtenir un règlement définitif du conflit.*

*Nous n'hésiterons pas à Interpeller le Président Emmanuel Macron pour qu'il reconnaisse officiellement et de manière directe l'Etat de Palestine.*

## 1<sup>ère</sup> circonscription du Jura

### M. AMARD Gabriel (La France Insoumise) :



**Gabriel Amard**  
Permanence  
27, avenue Thurel  
39000 Lons-le-Saunier  
gabrielamard39@gmail.com  
www.gabrielamard.fr

Lons-le-Saunier, le 5 juin 2017,

Mesdames et Messieurs les membres de la plateforme des ONG pour la Palestine,

Nous vous remercions pour la transmission de votre questionnaire relatif à la situation de la Palestine auquel nous avons accordé une attention particulière. La situation quotidienne des palestiniens nous est connue et elle est inacceptable. Nous analysons le conflit israélo-palestinien pour ce qu'il est, un conflit politique qui constitue une situation coloniale, et non comme un conflit religieux comme voudraient le laisser penser certains analystes.

Au sujet de la campagne BDS, nous considérons comme inaliénable le droit des citoyens à la liberté d'expression. Ainsi, nous abrogerons la circulaire du 12 février 2010, dite Alliot-Marie, qui enjoignait aux parquets d'engager des poursuites contre les militants appelant au boycott des produits déclarés « israéliens » et en réalité issus des colonies israéliennes en Cisjordanie.

La complicité de nos dirigeants politiques et économiques avec les acteurs de la colonisation israélienne en Palestine est inadmissible et nous la combattons. Notre programme, « L'avenir en commun » propose que la France prenne l'initiative pour la paix entre israéliens et palestiniens. La France pourra mobiliser tout un dispositif d'incitations et de sanctions dans le cadre de cette initiative de paix. Elles permettront notamment de mettre fin à la situation humanitaire inadmissible imposée par le blocus de Gaza.

Enfin, comme vous l'avez probablement noté lors de la campagne présidentielle, notre candidat Jean-Luc Mélenchon était prêt en tant que Président de la République à reconnaître l'Etat de Palestine puisque cette compétence appartient au chef de l'Etat. Désormais, j'agirai avec mes futurs collègues députés pour inciter le nouveau chef de l'Etat à le faire. Notre position sur ce point est très claire et elle est constante, nous sommes pour la reconnaissance de l'Etat palestinien.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération.



Gabriel Amard

Candidat-Député dans la 1ere Circonscription du Jura  
pour la France Insoumise soutenu par Jean-Luc Mélenchon

### **M. DUVERNET Marc-Henri (EELV-PCF-PS) :**

Voir supra réponse commune aux candidats de rassemblement des forces de gauche et de l'écologie (EELV-PCF-PS) du Jura.

### 2<sup>ème</sup> circonscription du Jura

### **M. MASSON Christophe (EELV-PCF-PS) :**

Voir supra réponse commune aux candidats de rassemblement des forces de gauche et de l'écologie (EELV-PCF-PS) du Jura.

### 3<sup>ème</sup> circonscription du Jura

### **M. SERMIER Jean-Marie**

Voir supra ses positions connues dans « candidats de la droite »

### **Mme. BERNIER Laurence (EELV-PCF-PS) :**

Voir supra réponse commune aux candidats de rassemblement des forces de gauche et de l'écologie (EELV-PCF-PS) du Jura.

## Candidats de Haute-Saône

### Candidats du Parti Communiste Français de Haute-Saône :

Avant d'aborder les réponses au questionnaire, nous devons souligner la forte implication pour les droits du peuple palestinien, et de longue date, depuis ses années de syndicalisme étudiant, de **M. MORLOT Cyril, candidat PCF sur la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Haute-Saône** :

- Militant associatif du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien
- Impliqué dans diverses campagnes de solidarité, Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS), prisonniers politiques palestiniens (dont Salah Hamouri), soutien aux réfugiés palestiniens

### Réponses des candidats communistes au questionnaire :

Réponses des candidats Cyril MORLOT et Quentin HAFEKOST pour le PCF pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> circonscriptions de Haute-Saône pour les législatives 2017.

Questionnaire France / Palestine / Israël

#### Question 1 :

Nous soutenons les actions des citoyens et associations solidaires du peuple palestinien. Nous défendons la liberté d'expression et la campagne BDS, qui est un moyen d'agir légitime. Nous soutiendrons et appellerons à participer aux actions de BDS lancées par l'AFPS et la Plateforme. Nous demanderons la suppression de la circulaire Alliot-Marie qui incite à criminaliser les actions BDS et les militants qui les mènent. C'est une atteinte à nos droits, notamment à notre droit à la liberté d'expression et nous soutenons la démarche des militants du Haut-Rhin auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme, afin que l'État français soit condamné pour ses atteintes, en la matière, à la liberté d'expression. Nous défendons tous militants et associations défendant le peuple palestinien. La dissolution des groupuscules violents. Arrêt de l'État d'urgence, pour réduire les pouvoirs coercitifs donnés aux autorités.

#### Question 2 :

Nous agissons pour que la France contraigne Israël à une traçabilité réelle de la provenance de ses produits et pour que soient interdits l'importation en France et dans l'UE de produits provenant des colonies israéliennes, ces colonies et ces produits étant illégaux et relevant du crime de guerre au regard du droit international.

Arrêt de la colonisation et retour des terres aux palestiniens.

Favoriser la commercialisation des produits palestiniens en France et UE.

Impliquer les institutions dans cette démarche, en lien avec un boycott des produits des colonies.

Interdire aux entreprises françaises de participer de près ou de loin à la colonisation.

#### Question 3 :

Nous défendons la fin du blocus sur Gaza par Israël et utiliserons les moyens à notre disposition pour y parvenir, notamment en demandant au gouvernement français d'exercer les pressions nécessaires sur l'État d'Israël.

#### Question 4 :

Nous défendons et ferons notre possible pour que les résolutions votées par l'Assemblée nationale et le Sénat en 2014 sur la reconnaissance de l'État Palestinien par la France soient effectives.

### 1<sup>ère</sup> circonscription de Haute-Saône :

#### **Mme. GUYONNET Corinne (EELV) :**

Voir supra réponses des candidats EELV pour les départements 25, 70, 90

#### **M. MORLOT Cyril (PCF) :**

Voir supra réponses des candidats PCF pour le département 70, ainsi que ses positions et implications en faveur des droits du peuple palestinien.

### 2<sup>ème</sup> circonscription de Haute-Saône :

#### **M. HAFEKOST Quentin (PCF) :**

Voir supra réponses des candidats PCF pour le département 70.

#### **Mme. THOMAS Claire (EELV) :**

Voir supra réponses des candidats EELV pour les départements 25, 70, 90

## Candidats du Territoire de Belfort

#### **M. JEUDY Vincent (EELV) :**

Voir supra réponses des candidats EELV pour les départements 25, 70, 90